

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 13 MAI 2024, À 19 H 00, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Johanne Savard, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1. Le maire adresse un mot à la population.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux;**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2024
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024
 - 3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 29 avril 2024
- 4. Administration générale;**
 - 4.1. Autorisation de signature d'un contrat de services abrégé avec le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
 - 4.2. Vente pour défaut de paiements-autorisation
 - 4.3. Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail
 - 4.4. Tarification des stationnements
 - 4.5. Entériner la location d'un emplacement sur la plage de Tadoussac Autrement Inc. 2023
 - 4.6. Autoriser la location d'un emplacement sur la plage de Tadoussac Autrement Inc. 2024
 - 4.7. Aide financière au Club des Rôdeurs
 - 4.8. Adoption de la Politique de confidentialité
 - 4.9. Autorisation de dépenses/ Refonte du Site Web
 - 4.10. Mandat Tremblay Bois Avocats/ Tribunal administratif du Travail
 - 4.11. Demande d'injonction / Mandat Tremblay Bois Avocats
 - 4.12. Mandat Tremblay Bois Avocats/ Recouvrement trop perçu
- 5. Gestion financière**
 - 5.1 Comptes à payer-avril 2024
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. Dépôt du compte-rendu du CCU du 18 avril 2024
 - 6.2. P.I.I.A. 159 Rue Bateau-Passeur;
 - 6.3. P.I.I.A. 150, Rue du Parc;
 - 6.4. P.I.I.A. 296, Rue Dupont Gravé;

- 6.5. P.I.I.A. 120, Rue Saguenay;
- 6.6. P.I.I.A. 103, Rue Saguenay- Reporté;
- 6.7. P.I.I.A. 45, Rue des Forgerons-Reporté
- 6.8. Formation obligatoire du Comité consultatif d'urbanisme
- 6.9. Dépôt de la liste des permis du mois d'avril 2024
- 7. Infrastructure et équipement**
 - 7.1. Demande de modification /Soumission acquisition d'une génératrice;
- 8. Ressources humaines**
- 9. Développement économique**
 - 9.1. Demande de rencontre/Politique du « Plan Nord »
 - 9.2. Demande du Festival de la Chanson pour la vente de nourriture lors de leurs activités 2024
- 10. Tourisme**
 - 10.1 Demande de stationnement lors des tournois au Club de Golf de Tadoussac
- 11. Loisirs et communautaire**
 - 11.1. Tarification du camp de jour
 - 11.2. Achat de conteneurs à ordures et à recyclage
- 12. Sécurité publique et civile**
 - 12.1. Embauche de M. David Beaulieu à titre de pompier volontaire
 - 12.2. Résolution aux fins d'abroger la résolution 2023-326/Signature d'une nouvelle entente
- 13. Correspondance**
 - 13.1. Demande de don de l'Association diabète Côte-Nord
 - 13.2. Mai-mois de sensibilisation à la Sclérose en plaques
 - 13.3. Demande d'appui / CONNEXION-U en lien avec la fermeture des guichets automatiques et des services courants du Mouvement Desjardins
- 14. Affaires nouvelles**
 - 14.1. Commandite du vin d'honneur du Gala Mérite de la Chambre de Commerce de la Haute-Côte-Nord;
 - 14.2. Compte rendu/Réfection du mur de soutènement sur la rue de la Falaise/ Programme PAVL
 - 14.3. Demande de la Fabrique Ste-Croix / Partage du stationnement de l'Église
- 15. Période de questions**
- 16. Fermeture de la séance**

**RÉSOLUTION
2024-05-124**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre de la présente séance tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires municipales.

**RÉSOLUTION
2024-05-125**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2024.

**RÉSOLUTION
2024-05-126**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
15 AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2024.

**RÉSOLUTION
2024-05-127**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024

**RÉSOLUTION
2024-05-128**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES
ABRÉGÉ AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA
FAUNE ET DES PARCS / DUNES DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs s'est adressé à la Municipalité du Village de Tadoussac afin d'obtenir un contrat de services pour l'aménagement de ses infrastructures visant à protéger le territoire des dunes de Tadoussac ;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Chantale Otis, à signer pour au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac un contrat de services abrégé avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs consistant à fournir et installer des équipements dans le secteur des dunes de Tadoussac pour une somme forfaitaire de 24 000,37\$ plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION
2024-05-129**

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS-AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu aux Escoumins, le 13 juin 2024 à 10 heures ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article du Code Municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir

et acquérir ces immeubles par l'entremis d'une personne désignée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Otis, et/ou en son absence, la directrice au développement Marie-France Bélanger, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes dues, à enchérir, pour au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac, jusqu'au montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalités et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

**RÉSOLUTION
2024-05-130**

**ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 282.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle,

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANES CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, d'entériner l'entente conclue le **20 décembre 2023** projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année **2024** soit acceptée telle que rédigée, et que **Groupe Conseil Novo SST Inc.**, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du Conseil municipal.

**RÉSOLUTION
2024-05-131**

TARIFICATION DES STATIONNEMENTS 2024 ET SUIVANTS

ATTENDU QU'IL est requis de revoir la tarification sur le quai ainsi que les différents stationnements publics au sein de la municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil approuve les nouvelles tarifications suivantes pour les différents stationnements, le tout étant effectif en date de la présente ;

STATIONNEMENTS MUNICIPAUX	TARIFICATION
--------------------------------------	---------------------

	À L'HEURE	PAR JOURNÉE
<ul style="list-style-type: none"> • Rue bord de l'eau • Stationnement de l'Église • Stationnement de la Cale-Sèche • Stationnement du Musée Chauvin 	4\$ pour une voiture ou une moto 5\$ pour les autres véhicules	20\$ pour une voiture ou une moto 22\$ pour les autres véhicules

STATIONNEMENTS MUNICIPAUX	TARIFICATION	
	À L'HEURE	PAR JOURNÉE
<ul style="list-style-type: none"> • Rue Morin • Stationnement des Jésuites • Stationnement de la Maison du Tourisme 	3\$ pour une voiture ou une moto 5\$ pour les autres véhicules	17\$ pour une voiture ou une moto 22\$ pour les autres véhicules

QUE l'horaire des horodateurs débute de 6 h à 20 h, dès le 1 mai 2024 et ce, jusqu'à nouvel ordre ;

QUE la présente résolution annule et remplace toutes résolutions antérieures à cet effet.

**RÉSOLUTION
2024-05-132**

ENTÉRINER LA LOCATION D'UN EMPLACEMENT SUR LA PLAGES DE TADOUSSAC AUTREMENT INC. DE L'ANNÉE 2023

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil entérine l'entente de location d'un emplacement sur la plage de Tadoussac Autrement Inc. lors de la saison touristique 2023 au montant de 3 500\$ plus les taxes applicables et autorise Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Tadoussac ladite entente, attendu que les lieux ont été occupé par l'entreprise en 2023.

**RÉSOLUTION
2024-05-133**

AUTORISATION LOCATION D'UN EMPLACEMENT SUR LA PLAGES DE TADOUSSAC AUTREMENT INC. POUR LA SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Tadoussac Autrement Inc. désire occuper un emplacement sur la plage lors de la saison touristique 2024.

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Tadoussac l'entente de location d'un emplacement sur la plage de Tadoussac Autrement Inc. au cours de la saison touristique 2024 au montant de 4 000,00\$ plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION
2024-05-134**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DES RÔDEURS

CONSIDÉRANT QUE le Club des motoneigistes les Rôdeurs s'est adressé à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière pour l'aménagement d'un nouveau tracé de la piste de motoneige qui jouxte la rue du Bateau-Passeur à la sortie du traversier ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement d'une aide financière au montant de 1 000\$ au Club des Motoneigistes les Rôdeurs comme aide financière pour l'entretien de la piste de motoneige qui jouxte la rue du Bateau-Passeur à la sortie du traversier.

**RÉSOLUTION
2024-05-135**

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté en 2021 la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (*ci-après appelé Loi 25*) et que la mise en place s'est faite progressivement jusqu'en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 25 amène des changements importants dans la gestion des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, la municipalité doit mettre en place les mécanismes pour le respect de cette loi, entre autres par l'adoption d'une politique de confidentialité ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte la politique de confidentialité afin de répondre aux exigences légales de la Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels.

**RÉSOLUTION
2024-05-136**

AUTORISATION DE DÉPENSES / REFONTE DU SITE WEB

CONSIDÉRANT QU'il s'avère requis de procéder à une refonte complète du site web de la municipalité et qu'à ces fins, la direction du développement a obtenu deux soumissions sur invitations ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de Numérique.ca ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2024, il a été convenu de refaire le site municipal uniquement et que le site touristique sera prévu au budget de 2025 ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la dépense budgétaire au montant de 4 699.92\$ plus les taxes applicables attendu que des frais annuels subséquents seront de 1 750\$ plus taxes par année ;

QUE les crédits requis soient prélevés selon les montants budgétés au programme triennal d'immobilisations.

**RÉSOLUTION
2024-05-137**

**MANDAT TREMBLAY BOIS MIGNAULT / TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT qu'un ex-employé a déposé une plainte pour harcèlement psychologique auprès de la CNESST;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, la CNESST a considéré que la plainte n'était pas fondée et qu'il n'y avait pas lieu de représenter cet ex-employé dans le cadre de la plainte;

CONSIDÉRANT que, malgré ce refus, l'ex-employé a demandé à ce que sa plainte soit tout de même déferée au Tribunal administratif du travail;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

(M. le Maire exerce son droit de vote)

QUE le Conseil mandate la firme Tremblay Bois Avocats afin de représenter la Municipalité devant le Tribunal administratif du travail dans la plainte de cet ex-employé.

**RÉSOLUTION
2024-05-138**

DEMANDE D'INJONCTION / MANDAT TREMBLAY BOIS AVOCATS

CONSIDÉRANT que monsieur Bruno Forest a tenu des propos faux et diffamatoires à l'encontre de la Municipalité et de ses employés et ses élus, tant en public que sur les médias sociaux;

CONSIDÉRANT notamment que monsieur Bruno Forest a été mis en demeure de retirer une publication diffamatoire sur les réseaux sociaux, ce qu'il a refusé de faire;

CONSIDÉRANT notamment l'obligation de la Municipalité d'assurer un milieu de travail sain et exempt de harcèlement psychologique à ses employés et ses élus;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

(M. le Maire exerce son droit de vote)

QUE le Conseil mandate la firme Tremblay Bois Avocats afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées contre monsieur Bruno Forest et de représenter la Municipalité dans ses procédures judiciaires.

**RÉSOLUTION
2024-05-139**

**MANDAT TREMBLAY BOIS AVOCATS / RECouvreMENT TROP-
PERCU**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a constaté, suite au départ de madame Marie-Claude Guérin, qu'elle avait perçu des sommes en trop;

CONSIDÉRANT que ce trop-perçu représente une somme de 61 843 \$;

CONSIDÉRANT que madame Guérin a été dûment mise en demeure de rembourser ce trop-perçu, ce qu'elle a refusé de faire;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

(M. le Maire exerce son droit de vote et madame Stéphanie Tremblay se retire du vote mentionnant devoir respecter son code d'éthique professionnel de son travail)

QUE le Conseil mandate la firme Tremblay Bois Avocats afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées au recouvrement de ce trop-perçu et de représenter la Municipalité dans ses procédures judiciaires contre madame Marie-Claude Guérin.

**RÉSOLUTION
2024-05-140**

COMPTES À PAYER - AVRIL 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 201 054.22\$ incluant les salaires au 30 avril 2024 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Monsieur Guy Therrien;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 18 AVRIL 2024.**

**RÉSOLUTION
2024-05-141**

P.I.I.A. – 159, RUE DU BATEAU-PASSEUR

ATTENDU QUE les propriétaires du 159, rue du Bateau-Passeur a déposé une demande de permis pour installer deux (2) chalets aux dimensions respectives de 17 pieds x 22 pieds et de 17 pieds x 20 pieds;

ATTENDU QUE les propriétaires ont déposé un projet d'implantation, préparé par M. Jean Roy, arpenteur-géomètre, daté du 12 octobre 2023, et ils comptent uniformiser l'aspect esthétique des deux bâtiments avec le bâtiment principal des Suites de l'Anse;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ainsi que les normes de sécurité incendie ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande des propriétaires du 159, rue du Bateau-Passeur aux fins d'établir deux (2) chalets aux dimensions respectives de 17 pieds x 22 pieds et de 17 pieds x 20 pieds à l'endroit indiqué sur le plan projet d'implantation joint à leur demande de permis.

**RÉSOLUTION
2024-05-142**

P.I.I.A. – 150, RUE DU PARC

ATTENDU QUE le propriétaire du 150, rue du Parc souhaite terminer des travaux de revêtement extérieur et la construction d'une galerie arrière de sa résidence ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement sont les mêmes que l'ensemble de la résidence;

ATTENDU QUE les barrotins du garde-corps de la galerie (entièrement en bois) devront être fixés sous la main courante afin d'être plus esthétiques et durables;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, avec la condition liée aux barrotins de la galerie le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.).

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande des propriétaires du 150, rue du Parc aux fins de terminer des travaux de revêtement extérieurs et de construire une galerie arrière de sa résidence avec la condition liée aux barrotins de la galerie.

**RÉSOLUTION
2024-05-143**

P.I.I.A. – 296, RUE DUPONT-GRAVÉ

ATTENDU QUE le propriétaire du 296, Rue Dupont-Gravé souhaite effectuer des travaux de réfection de la toiture et le remplacement de deux (2) fenêtres sur sa résidence ainsi que la toiture de son bâtiment accessoire ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement sont les mêmes couleurs et dimensions que l'ensemble des éléments architecturaux de la résidence et du bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.).

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 296, rue Dupont-Gravé relative à la réfection de la toiture et le remplacement de deux (2) fenêtres sur sa résidence ainsi que la toiture de son bâtiment accessoire.

**RÉSOLUTION
2024-05-144**

P.I.I.A. – 120, RUE SAGUENAY

ATTENDU QUE le bâtiment, construit en 1900, est classé patrimonial par la Municipalité de Tadoussac;

ATTENDU QUE la propriétaire du 120, rue Saguenay a déposé une demande de permis afin de procéder au remplacement de neuf (9) fenêtres situées à l'étage de sa résidence ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement sont les mêmes couleurs et dimensions que l'ensemble des éléments architecturaux de la résidence et que les fenêtres seront construites sur mesure par un fabricant spécialisé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.).

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 120, rue Saguenay relative au remplacement de neuf (9) fenêtres à l'étage de sa résidence.

**RÉSOLUTION
2024-05-145**

**FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a rendu obligatoire la formation des membres du comité consultatif d'urbanisme;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise la formation des huit (8) membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité auprès de l'Association québécoise d'urbanisme soit une série de vidéos (de 15 à 20 minutes) d'environ 90 minutes au coût de 125\$ par personne.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS D'AVRIL 2024

**RÉSOLUTION
2024-05-146**

**DEMANDE DE MODIFICATION/SOUMISSION ACQUISITION D'UNE
GÉNÉRATRICE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend ajouter de la puissance à la génératrice dont l'acquisition a été autorisée le 15 avril 2024 à la résolution 2024-04-94 dont les coûts son 4 531,31\$ afin de desservir en électricité le Centre des Loisirs ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la modification de la génératrice afin d'en augmenter la puissance à 38 kilowatts au lieu de 30 kilowatts dont le coût supplémentaire est de 4 531,31\$ taxes incluses.

RENCONTRE/POLITIQUES DU «PLAN NORD»

Dépôt d'une lettre de la municipalité des Escoumins demandant à la MRC une rencontre afin de demander un changement dans ce règlement et que MRC soit incluse dans le Plan Nord.

**RÉSOLUTION
2024-05-147**

**DEMANDE DU FESTIVAL DE LA CHANSON POUR LA VENTE DE
NOURRITURE LORS DE LEURS ACTIVITÉS DE 2024**

ATTENDU QU'à l'automne 2023, la direction du Festival de la Chanson a rencontré les membres du conseil afin de demander la possibilité d'avoir des kiosques de vente de nourritures lors de leur festival et de leurs événements ;

ATTENDU QU'à la demande du Conseil, la direction du développement a interrogé les commerçants œuvrant dans le domaine de la vente de nourriture et que celui-ci s'est avéré positif pour ceux-ci majoritairement ;

ATTENDU QU'à ces fins, il est requis de modifier deux règlements municipaux et que des délais sont un enjeu pour le festival qui célèbre son 40^e anniversaire en 2024 ;

ATTENDU QUE le Conseil est désireux de pouvoir répondre aux attentes des organisateurs ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil acquiesce à la demande du Festival dans le cadre de leur 40^e anniversaire afin de permettre la vente de nourriture sous forme de projet pilote pour 2024, attendu toutefois que les organisateurs devront répondre aux exigences suivantes :

- Des kiosques de nourritures sont permis sur le site du Festival dans le jardin près de l'église pour les activités qui se tiendront du 13 au 16 juin 2024;
- Le heures d'ouverture du ou des kiosques sont permis à compter de 22 heures durant les activités uniquement;
- Un permis au cout de 250\$ par kiosque sera à défrayer avant la tenue des activités par le commerçant qui exercera la tenue du kiosque de nourritures et seul les commerçants locaux qui détiennent des permis de restauration en vigueur pourront s'en prévaloir, ledit permis sera valide pour la période du 13 au 16 juin 2024 ;
- Le permis devra être demandé directement à la municipalité par le commerçant local que le Festival aura retenu et confirmé à la municipalité.

**RÉSOLUTION
2024-05-148**

**DEMANDE DE STATIONNEMENT LORS DES TOURNOIS AU CLUB
DE GOLF DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE le 29 avril 2024 le Club de Golf de Tadoussac s'est adressé à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation de stationner les véhicules des participants le long de la rue des Pionniers lors des tournois du Club ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le Club de Golf de Tadoussac de stationner les véhicules des participants le long d'une partie de la rue des Pionniers et ce, du côté du terrain de Golf lors des tournois du Club, attendu qu'aucun

stationnement n'est autorisé dans le détour du Parc Languedoc, cette autorisation est valide comme suit :

Le 16 juin, toute la journée, tournoi d'ouverture ;
Le 10 août, toute la journée et la soirée, Omnium Robert Tremblay ;
Le 17 août, toute la journée et la soirée, Boisaco
Le 24 août, toute la journée, Chevaliers de Colomb secteur B.E.S.T.

**RÉSOLUTION
2024-05-149**

TARIFICATION DU CAMP DE JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte la tarification ci-jointe du camp de jour de la saison estivale 2024 tel que mentionné ci-dessous :

CAMP DE JOUR SAISON 2024		
1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
375\$ pour l'été	600\$ pour l'été	800\$ pour l'été
100\$ pour une semaine	200\$ pour une semaine	300\$ pour une semaine

**RÉSOLUTION
2024-05-150**

ACHAT DE CONTENEURS À ORDURES ET À RECYCLAGE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'acquisition de deux conteneurs de 4 verges cubes avec barrures pour les ordures et le recyclage au montant de 2 290\$ chacun livraison et taxes applicables, le tout conformément au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2024.

**RÉSOLUTION
2024-05-151**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID BEAULIEU À TITRE DE
POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur David Beaulieu a de l'expérience médicale au sein de la Garde Côtière et désire s'impliquer dans le service incendie ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de M. David Beaulieu à titre de pompier volontaire et de premier répondant au service incendie de la Municipalité de Tadoussac.

**RÉSOLUTION
2024-05-152**

**RESOLUTION AUX FINS D'ABROGER LA RESOLUTION 2023-
326/SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ
DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Société des Traversier du Québec ont acheté un compresseur à air neuf, ainsi que des cascades ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac a besoin d'utiliser le compresseur afin de ravitailler les bouteilles d'air du service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Société des Traversiers du Québec, la Municipalité de Tadoussac et la Municipalité de Sacré-Cœur désirent conclure une entente aux fins d'utilisation et l'entretien du compresseur à air ainsi que les cascades ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de l'adoption de résolution 2023-326 et que l'on doit ajouter un texte dans l'entente à la demande de la Société des Traversiers du Québec ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac une entente sur l'utilisation et l'entretien du compresseur à air et des cascades avec la Société des Traversiers du Québec et d'abroger la résolution 2023-326 adopté le 14 novembre 2023.

**RÉSOLUTION
2024-05-153**

DEMANDE DE DON DE L'ASSOCIATION DIABÈTE HAUTE-CÔTE-NORD

Dépôt d'une demande d'aide financière de l'Association du Diabète de la Haute-Côte-Nord dans le cadre de leur activité bénéfice biannuelle intitulée MARCHÉ O DON.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande d'aide financière de l'Association du diabète de la Haute-Côte-Nord et de verser une somme de 50,00\$ dans le cadre de leur activité bénéfice biannuelle intitulée MARCHÉ O DON.

**RÉSOLUTION
2024-05-154**

MAI-MOIS DE SENSIBILISATION A LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP-Canada-Division Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada-Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans

la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP-Canada-Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Tadoussac encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend CP Canada-Division Québec.

**RÉSOLUTION
2024-05-155**

DEMANDE D'APPUI /CONNEXION-U EN LIEN AVEC LA FERMETURE DES GUICHETS AUTOMATIQUES ET DES SERVICES COURANTS DU MOUVEMENT DESJARDINS

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appuie et soutien les démarches de la MRC de Bellechasse et ses municipalités concernant la fermeture des guichets automatiques et des services courants.

**RÉSOLUTION
2024-05-156**

COMMANDITE DU VIN D'HONNEUR DU GALA PRIX MERITE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-COTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de la Haute-Côte-Nord s'est adressée à la Municipalité de Tadoussac afin qu'elle offre le vin d'honneur lors du Gala Prix Mérite de la Chambre de Commerce de la Haute-Côte-Nord qui se tiendra à Tadoussac ce 16 mai courant ;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte d'offrir le vin d'honneur lors de la tenue du Gala Prix Mérite de la Chambre de Commerce de la Haute-Côte-Nord qui se tiendra à Tadoussac de 16 mai courant au coût de 825\$ plus les taxes applicables.

QUE les fonds nécessaires seront défrayés à même la taxe événementielle de l'année 2024.

**RÉSOLUTION
2024-05-157**

COMPTE RENDU/ REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LA RUE DE LA FALAISE /PROGRAMME PAVL

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la réfection du mur de soutènement sur la rue de la Falaise et des bordereaux d'estimation déposés par la Fédération québécoise des municipalités datée du 9 mai courant.

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil retienne l'option 3 de béton remblai dans le cadre de la réfection du mur de soutènement sur la rue de la Falaise au lieu de blocs Redi-Rock et ce, en tenant compte du coût et le temps des travaux estimés à la somme de 329 206,68\$ après la récupération des taxes ces travaux étant programmés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**RÉSOLUTION
2024-05-158**

DEMANDE DE LA FABRIQUE STE-CROIX/PARTAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Fabrique a adressé une demande à la Municipalité afin de pouvoir partager les recettes de stationnement de l'Église à raison de 50% chacun, et ce, avant le début de l'entente que la Municipalité et la Fabrique ont signé pour la gestion du stationnement;

ATTENDU QU'il est possible d'utiliser l'horodateur afin de répondre aux attentes de la Fabrique ;

ATTENDU QUE le conseil demande que le tout soit fait dans le respect de la gratuité pour les citoyens qui utilisent le stationnement durant la journée et lors des messes, et ce jusqu'au 31 mai 2024;

ATTENDU QU'aucun gardien ne sera fourni par la Municipalité avant le début de la saison prévue au bail;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le fonctionnement de l'horodateur du stationnement de l'église et qu'un partage de 50%-50% soit fait avec la Fabrique Ste-Croix pour les revenus provenant de l'horodateur jusqu'au début du bail et tout en respectant les ententes lors du Festival de la Chanson.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h47 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h57.

**RÉSOLUTION
2024-05-159**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19h57.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 8 et 4 personnes en ligne.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire

